

BILAN D'ACTIVITES ANNUEL

Compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Evreux Portes de Normandie



Année 2023



Introduction

Evreux Portes de Normandie est compétent pour la GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 (compétence obligatoire pour les EPCI-FP depuis la loi MAPTAM).

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est définie par 4 missions extraites de l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ces missions relèvent du « grand cycle de l'eau ». La GEMAPI exclut les compétences du « petit cycle de l'eau » comme l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines.

La compétence GEMAPI exprime deux finalités différentes, mais dont les actions sont complémentaires :

Finalité « GEMA » Gestion des Milieux Aquatiques



Les milieux aquatiques sont des espaces intimement liés à l'eau, principalement douce (exemples : cours d'eau, lacs, etc.) mais qui peuvent être salés ou saumâtres lorsqu'ils se situent à proximité du littoral (exemples : estuaires, marais littoraux, mangroves, étangs littoraux etc.).

Principales missions exercées par la collectivité compétente en GEMA :

- Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) des cours d'eau
- Gestion, restauration et entretien des Zones Humides
- Entretien et aménagement du cours d'eau (ou plan d'eau) dans un objectif de maintenir son profil d'équilibre et de contribuer à son bon état écologique

L'aménagement d'un milieu aquatique à des fins récréatives, touristiques ou de mobilité ne fait pas partie des missions de la GEMA.

Finalité « PI » Prévention des Inondations



Une inondation est la submersion par des eaux douces ou salées d'une zone généralement émergée :

- Inondation par débordement de cours d'eau
- Inondation par submersion marine
- Inondation par remontée de nappe
- Inondation par ruissellement des bassins versants liés à des pluies exceptionnelles

Les inondations liées à l'absence ou à la saturation des réseaux d'eau pluviales en zone urbaine ne font pas partie de la GEMAPI, mais de la GEPU (Pluvial Urbain), exercée par EPN.

Principales missions exercées par la collectivité compétente en PI :

- Définition, gestion et surveillance des systèmes d'endiguement
- Connaissance et mise en œuvre de la stratégie du risque inondation
- Création ou restauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement

L'organisation de la GEMAPI sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Evreux Portes de Normandie est concerné par 4 unités hydrographiques (ou bassins versant) : l'Iton, l'Avre, l'Eure aval et l'Eure amont. L'esprit de la compétence GEMAPI est qu'elle soit exercée à l'échelle des bassins versants, dans une logique de solidarité amont-aval. La compétence peut donc être exercée de manière différente et par différents acteurs au sein du même territoire d'une communauté d'agglomération comme Evreux Portes de Normandie.

En 2023, l'état actuel de la compétence GEMAPI sur le territoire d'EPN est la suivante :

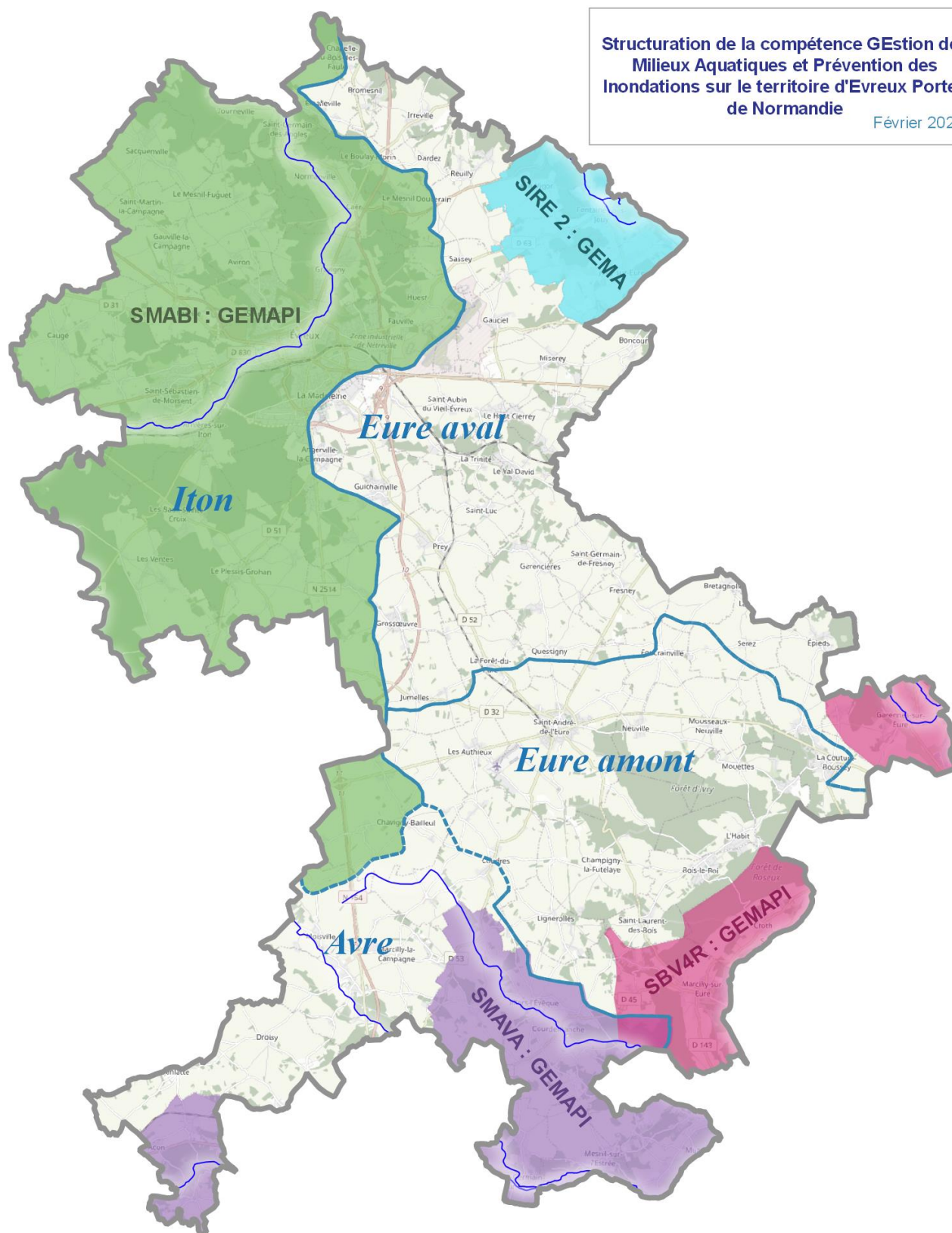
- Sur le bassin versant de l'Iton : la GEMAPI a été transférée en totalité (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton** (créé au 1^{er} janvier 2019), ainsi que la compétence Portage du SAGE de l'Iton.
- Sur les communes traversées par la rivière de l'Avre, la GEMAPI a été transférée en totalité en 2018 (item 1°, 2°, 5° et 8°) au **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Avre**.
- Sur les communes traversées par la rivière Eure aval, la GEMAPI a été transférée partiellement en 2018 (item 2° et 8°) au **Syndicat Mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section**.
- Sur les communes traversées par la rivière Eure amont, la GEMAPI a été transférée partiellement en 2018 (item 1°, 2°, et 8°) au **Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières**, puis en totalité (+ item 5°) au 1^{er} janvier 2022.

Evreux Portes de Normandie est membre de chacun de ces syndicats, en étant représenté dans chaque conseil syndical. La participation financière (cotisation annuelle) est définie selon une clé de répartition décrite dans les statuts de chaque syndicat (critères de choix les plus communs : surface de linéaire de cours d'eau, surface de bassin versant, population, potentiel fiscale...).

Evreux Portes de Normandie, compétent en Ruissellement (compétence facultative), considère que les études et de travaux portant sur des problématiques de ruissellement en zone agricole et naturelle, à des fins de prévention des inondations, sont associables à de la Prévention des Inondations.

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie

Février 2024



-  Evreux Portes de Normandie
-  Unité hydrographique
-  Cours d'eau
-  Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
-  Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section
-  Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières
-  Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre



Service Grand Cycle de l'eau
Evreux Portes de Normandie
QGIS - 2024
Fond : Open Street Map

Les syndicats gémapiens



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

smabi.fr

Le SMABI a été créé au 1er janvier 2019, il est composé de 6 EPCI-FP membres (Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie, Communauté de Communes du Pays de Conches, Communauté de Communes du Pays du Neubourg, Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure, Communauté de Communes Bernay Terres de Normandie, Communauté de Communes Roumois Seine) rassemblant 108 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Iton

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 340 km de réseau hydrographique.

OUVRAGES HYDRAULIQUES : 1 système d'endiguement au quartier de Navarre à Evreux

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 27 décembre 2018 (arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton)

COMPETENCES : GEMAPI et Portage du SAGE de l'Iton

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : 7 délégués titulaires - Président : Marcel SAPOWICZ (CCPC)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SMABI :

- 1^{er} vice-Président : Christophe Alory (Vice-Président EPN), EPN représentant 45% des voix
- EPN contribue au financement du SMABI à hauteur de 50%
- 28 communes concernées, dont Evreux, Gravigny, Normanville, Arnières-sur-Iton.

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2023 :

- + Travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune de Glissoles



▲ Coût des travaux : 551 680 €TTC (avec 401 344 € d'aides AESN et 40 000 € d'aides du Département de l'Eure).

- + Diagnostic de l'Iton sur sa partie ornaise

La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle (Orne, 61) a adhéré au SMABI en mars 2023. L'absence de maîtrise d'ouvrage sur l'Iton Ornaise a nécessité une étude préalable de collecte de données. Le SMABI a donc mandaté un bureau d'études afin de réaliser un diagnostic de la rivière. Les données sont bancarisées et seront exploitées dans le cadre du Plan Pluri Annuel en Faveur des Milieux Aquatiques et Humides du bassin versant de l'Iton. Ce plan permettra de réaliser des actions en faveur

des milieux aquatiques, tels que des opérations de restauration écologique du cours d'eau, de zone humide, la pose de clôtures...etc.

Coût étude : 40 446 € TTC (avec 32 356 € d'aides AESN et 8 090 € d'aides du Département)

Programme restauration zones humide 2023 (Bourth, Conches, Francheville)

Le SMABI, gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée du Rouloir et des Prés Bourbeux sur la communauté de communes du Pays de Conches a entrepris des travaux de restauration de zone humide. Les travaux avaient pour objectif de redonner la fonctionnalité à cette zone humide d'intérêt, dégradée par des drains forestiers et le creusement d'un étang. La zone a été terrassée et une mare a été restaurée. Une clôture a été installée et une convention signée avec une éleveuse de mouton pour entretenir l'espace prairial. Les travaux de restauration de berge sur la commune de Bourth seront réalisés en 2024.



Coût travaux : 60 055 € TTC (avec 36 033 € d'aides AESN et 12 011 € d'aides du Département)

Gestion des zones humides 2023 (ENS ZH du Fourneau et ZH des Poulies à Mesnils-sur-Iton)

Prestation d'éco pastoralisme et de fauche avec exportation sur les zones humides en gestion. La prestation comprend les réparations de clôtures, de bucheronnage, de nettoyage des encombres après crue...etc (12 ha).

Coût travaux : 22 746 € TTC (avec 13 647 € d'aides AESN et 9 099 € d'aides du Département)



Ripisylve 2023

Opérations de rattrapage d'entretien avec un prestataire forestier. Initialement prévu, 3.2 km de ripisylve restaurée, essentiellement de l'abattage de peupliers déperissant. Seuls 800 ml ont été réalisés.

Coût travaux : 25 072 € TTC (avec 15 044 € d'aides AESN et 1 028 € euros d'aides du Département).

Etude de dangers système endiguement de Navarre

En 2023, le SMABI poursuit l'étude de dangers sur le système d'endiguement de Navarre. Des investigations complémentaires ont été réalisées par le bureau d'études ANTEA pour un montant de 45 240 euros TTC (investigations géotechniques) et des levés topographiques pour un montant de 11 495 € TTC, soit un coût global de 25 072 € TTC (avec une subvention de la DDTM27 de 12 536 €).

Etude restauration de la continuité écologique à Evreux Navarre

Poursuite de l'étude engagée en 2022 par le bureau d'études CARICAIE en vue de réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique sur le secteur des anciennes usines de Navarre – Coût : 38 100 € TTC.

Etude restauration de berges – rue Aristide Briand à Evreux

Maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration de berges à Evreux – Coût : 23 274 €.



Le SMAVA est composé de 6 EPCI-FP membres (Interco Normandie Sud Eure, Communauté de Communes des Hauts du Perche, Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, Communauté de communes des Forêts du Perche, Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie et Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux) rassemblant 37 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Avre et Coudanne

AUTRES UNITES HYDROGRAPHIQUES : Meuvette, Gervaine et Peluche via des conventions de mandat avec Dreux Agglo (2019) et la CdC des Forêts du Perche (2023)

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 173 km de réseau hydrographique.

OUVRAGES HYDRAULIQUES : environ 300 ouvrages

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 25 septembre 2018 (arrêté inter préfectoral DELE/BCLI/2018-27 portant modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte d'aménagement de la Vallée d'Avre)

COMPETENCES : GEMAPI

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : 24 délégués titulaires - Président : Patrick RIEHL (CA du Pays de Dreux)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SMAVA :

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants
- EPN contribue au financement du SMAVA à hauteur de 12,3%
- 7 communes concernées : Mesnil-sur-L'Estrée, Acon, Muzy, Courdemande, Saint-Germain-sur-Avre, Illiers-l'Evêque et Marcilly-sur-Eure.

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2023 :

En 2023, le SMAVA a réalisé une étude de Restauration de la Continuité Ecologique sur le site de Ruberia à Nonancourt, par la fédération départementale de pêche 27. Coût : 0 € (convention de partenariat entre la SMAVA et la FDPPMA27).

Le SMAVA a réalisé les travaux ci-dessous :



▲ Travaux de Restauration de la Continuité Ecologique complémentaires à Tillières/Avre, avec la création d'un seuil amont pour assurer une bonne répartition des débits entre le bras restauré et le bras usinier - Coût : 35 000 € TTC (avec 31 500€ d'aides AESN).



▲ Travaux de restauration légère ont lieu sur les berges à Beaulieu/Irai (61), 2km de clôture, 7 abreuvoirs en pente, 1 passage à gué - Coût : 30 218 € TTC (avec 24 174 € d'aides AESN).

Il y a eu également un suivi quantitatif des masses d'eau, avec un suivi piézométrique en régie de 27 puits sur l'ensemble du bassin versant (1 mesure/mois et report sur ADES).

Le Syndicat Mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section

Le SIRE 2 est composé de 2 EPCI-FP membres (Seine Normandie Agglomération et Evreux Portes de Normandie), rassemblant 17 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Eure aval

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 70 km de réseau hydrographique.

OUVRAGES HYDRAULIQUES : pas de système d'endiguement – de nombreux ouvrages de régulations (moulins) dont clapets automatiques.

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 7 janvier 2020 (arrêté préfectoral DELE/BCLI/2020-01 modification des statuts du syndicat mixte intercommunautaire de la rivière Eure 2^{ème} section)

COMPETENCES :

- 2° L'entretien et l'aménagement du cours d'eau de la rivière Eure, y compris les bras dérivés, bras de décharge fossés et canaux ouverts dans un intérêt général.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : (34 délégués titulaires) - Président : Alain DUVAL (SNA)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SIRE 2 :

- 1^{er} Vice-Président : Franck Lamblardy (délégué EPN) + 5 délégués titulaires et 3 suppléants, dont Christophe Alory (Vice-Président EPN)
- EPN contribue au financement du SIRE 2 à hauteur de 9,3%
- 3 communes concernées : Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Saint-Vigor

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2023 :

En 2023, le SIRE 2 a finalisé les travaux de son Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien 2022 : plantations suite aux travaux de restauration de berge en pente douce avec suppression d'anciennes protections inadaptées.





Le SBV4R est créé au 30 décembre 2017, suite à la fusion de 4 syndicats de rivières préexistants. Il est composé de 3 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, Communauté de Communes des Portes Euréliennes et Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie) rassemblant 45 communes.

UNITES HYDROGRAPHIQUES : Eure amont, Blaise, Vesgre. Avre

LINEAIRE DE COURS D'EAU : environ 280 km de réseau hydrographique

OUVRAGES HYDRAULIQUES :

- 4 systèmes d'endiguement dont 1 sur EPN ;
- 127 complexes hydrauliques (de type moulin, centrale, etc...) dont 8 sur EPN ;
- 159 obstacles ROE dont 17 sur EPN.

STATUTS EN VIGUEUR : en date du 27 janvier 2022 (Arrêté inter préfectoral DRCL-BLE-2022027-0002 portant ajout de la compétence « Défense contre les inondations et contre la mer »)

COMPETENCES : GEMAPI

COMITE SYNDICAL 2020-2026 : 45 délégués titulaires - Président : Daniel RIGOURD (CA Pays de Dreux)

REPRESENTATIVITE D'EPN AU SBV4R :

- 3 délégués titulaires et 3 suppléants ;
- EPN contribue au financement du SBV4R à hauteur de 7,7% ;
- 3 communes concernées : Croth, Garennes-sur-Eure et Marcilly-sur-Eure.

PROGRAMMATION ET PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2023 :

En 2023, le SBV4R a réalisé 27 999 € TTC de divers travaux de petites restauration hydromorphologique (aidé à 22 400 € par l'AESN). Dans un objectif de Rétablissement de la Continuité Ecologique (RCE), le SBV4R a effacé 2 ouvrages hydrauliques.



▲ *Restauration de l'Eure au Moulin de Mazières : suppression de l'ensemble des vannages, condamnation du canal usiner, reprise des berges rive gauche, mise en place de banquettes végétales dans le canal. Montant des études et travaux : 151 411 € TTC (avec 136 270 € d'aides AESN).*

Les missions d'EPN rattachées la GEMAPI

Les plans d'aménagement d'hydraulique douce pour gérer le ruissellement agricole à EPN

La compétence « Ruissellement » est portée par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE). Lorsque des écoulements sont générés par les zones agricoles et naturels, les solutions consistent à définir un plan d'aménagement d'hydraulique douce sur le sous-bassin versant.

Les ouvrages d'hydraulique douce ont pour but de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infiltrer des faibles volumes d'eau, au sein de la zone, empêchant de fait le ruissellement de masse. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redents. Bien que relativement simple à mettre en place, ces petits aménagements, lorsqu'ils sont placés stratégiquement et multipliés sur le territoire, peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

En 2023, un plan d'hydraulique douce est en cours de réalisation sur le sous-bassin versant de Saint-Laurent-des-Bois – Coût totale du marché d'études : 30 543 €TTC.

Le programme Mare d'EPN

Le programme « Mare » est porté par le Direction Paysages, Nature et Espaces Verts (DPNDV). Il a été mis en œuvre sur EPN à partir de 2017 avec pour objectifs de connaître, préserver et valoriser les mares du territoire. Dès 2018, le programme est entré dans sa phase opérationnelle avec la réalisation de travaux de restauration des mares communales.

En 2023, ce sont 11 mares qui ont pu être restaurées par l'entreprise Jardins Consulting Espaces Verts, titulaire du marché de travaux. Le programme bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% du montant des travaux. Les communes concernées financent le reste à charge.

Ce travail est réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares. Un diagnostic initial (faune/flore) est réalisé avant restauration et se poursuit pendant 3 ans après la restauration. Des actions de valorisation sont effectuées tout au long de l'année à travers diverses animations (fête des mares, salon des plantes et du jardin durable...).

L'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure

L'étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure est portée par la Direction du Cycle de l'Eau (DCE). La structuration des acteurs pour la gestion des rivières sur les unités hydrographiques de l'Eure aval et de l'Eure amont étant disparate et à des niveaux de maturité différents, la direction du Cycle de l'eau a proposé de lancer une étude de gouvernance pour la prise de compétence GEMAPI, en partenariat avec 4 autres ECPI-FP : Agglomération du Pays de Dreux, Seine Normandie Agglomération, Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et Communauté de Communes des Forêts du Perche.

L'objectif de l'étude est de faire émerger une vision partagée et cohérente de la GEMAPI sur les unités hydrographiques de l'Eure aval, l'Eure amont et la Blaise. Elle fait la part belle au dialogue territorial, avec plusieurs comités de pilotages et quatre ateliers de concertation réalisés en 2023.

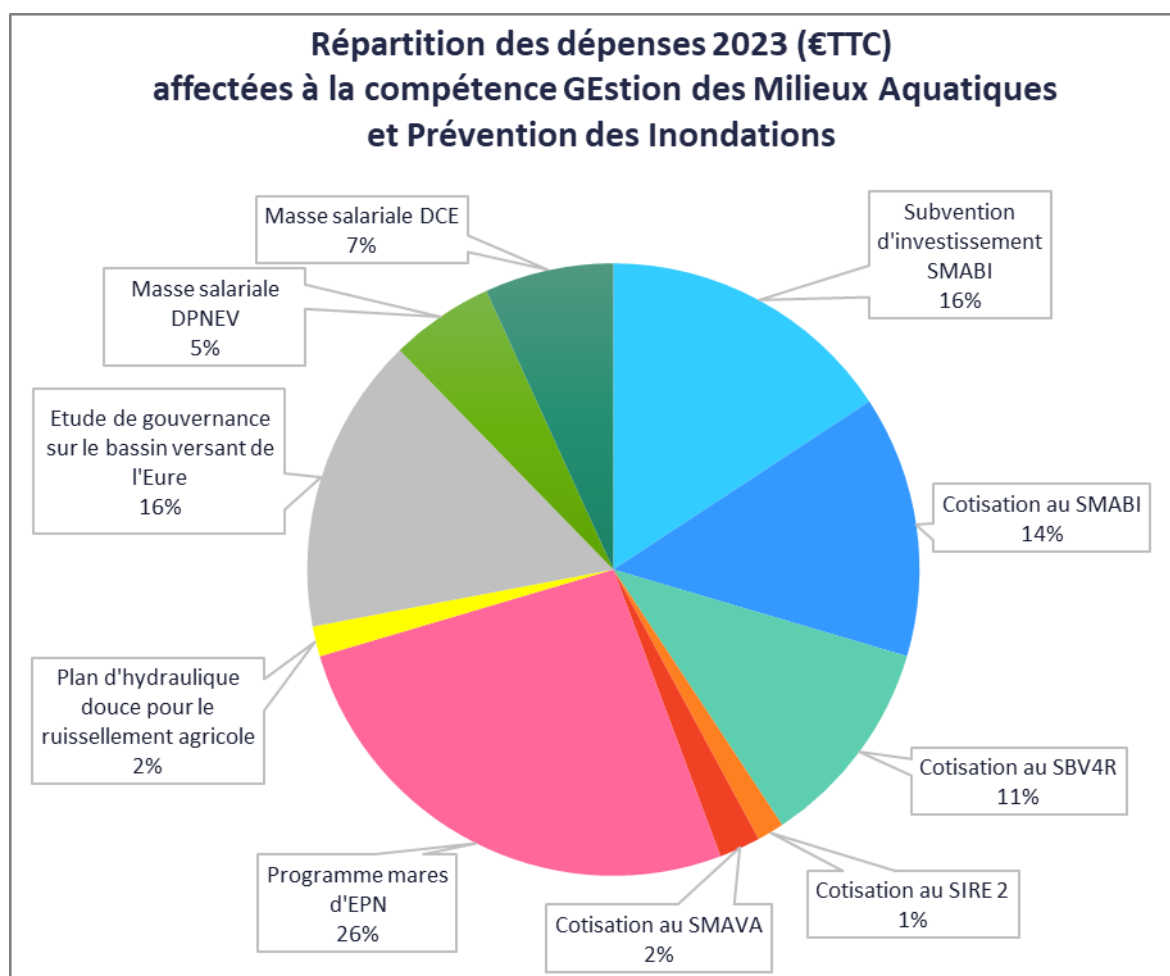
Le marché a démarré en 2022 et se terminera en 2024, pour un montant de 118 950 €TTC (avec une aide de 95 136 € de l'Agence de l'eau Seine-Normandie). Le reste à charge est partagée entre les 5 collectivités membres du groupement de commande, selon la clé de répartition prédéfinie.

Bilan financier 2023

Dépenses directes affectées à la GEMAPI en 2023

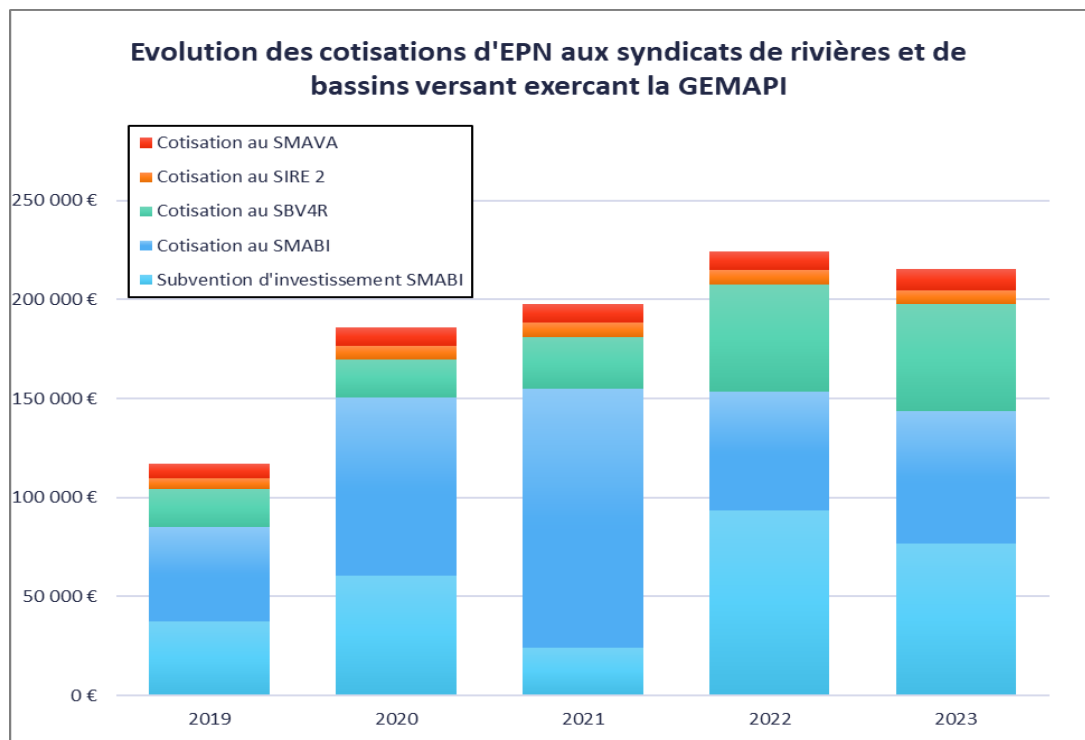
Le graphique ci-dessous illustre la part des différents types de dépenses portées par Evreux Portes de Normandie, et affectées à la compétence GEMAPI (sur factures mandatées de l'exercice 2023, en €TTC).

Le total des dépenses directes DCE-DPNEV affectées à la GEMAPI pour l'année 2023 est de **485 881 €**.



Evolution des cotisations aux syndicats gémapiens

Evreux Portes de Normandie est membre des syndicats de rivières et de bassins versants, et verse une participation financière chaque année, appelée par les syndicats, pour leurs besoins de fonctionnement et d'investissement.



Les cotisations du SIRE 2 et du SMAVA sont restées assez stables sur la période considérée. En revanche, le SBV4R a dû augmenter ses capacités financières en 2021, et de manière encore plus significative en 2022, pour faire face à la prise des missions de Prévention des Inondations (PI) au 1^{er} janvier 2022. En effet, jusqu'à alors, le SBV4R n'avait que la partie GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA).

Pour le SMABI, la participation financière de ses EPCI-FP membres est divisée en deux :

- une subvention d'investissement, calculée selon les prévisions de travaux et des dépenses d'investissement de l'année, et faisant l'objet d'une convention chaque année.
- la cotisation de fonctionnement.

Le SMABI ayant été créé au 1^{er} janvier 2019, cette année a été une transition, avec la reprise des excédents des anciennes structures. Depuis 2020 cependant, la dote globale du SMABI reste stable.